



CLASSES EN LUTTE

Bulletin de la fédération CNT des Travailleurs-euses de l'éducation

n°248, hebdomadaire, lundi 29 juin 2020

A nos lectrices et lecteurs

Dernier numéro du **Classes-En-Lutte hebdo** avant notre spécial été 2020 à paraître dans la semaine du 6 juillet.

Tout l'été, retrouvez l'essentiel de l'actualité en Une de notre site !

La Mauvaise Herbe n°6
la revue de la Cnt-éducation
Abonnez-vous !

Bulletin dans la rubrique dédiée
sur le site cnt-f.org/fte



Préavis de grève

La CNT éducation dépose chaque semaine des préavis de grève pour soutenir les mobilisations des personnels. Ces préavis couvrent tous les personnels au niveau local comme national. Ces préavis peuvent servir à défendre des élèves menacés d'expulsion pour défaut de papiers.

Pour nous contacter :
07 82 14 98 31

Mardi 30 juin, grève dans l'enseignement agricole public et dans la Santé

Après les médailles en chocolat, les Open badges...

Sur le site de l'académie de Montpellier*, des badges sont proposés pour valoriser "notre engagement pendant l'épidémie de coronavirus" (voir capture d'écran ci-dessous). On pensait à une blague, et bien non, c'est du sérieux. Avec Big Blanquer, tout est possible. Y a même un petit tuto pour dire comment ça marche !!! Des bons points comme s'il en pleuvait...

Jusqu'où s'arrêteront-ils. A bas les chef.fe.s et leur (im)monde de la carotte et du bâton.

*<https://www.ac-montpellier.fr/pid39721/agilite-pedagogiques-badges.html>



Mercredi 24 juin, contre les chef.fe.s à l'école, plusieurs rassemblements ont eu lieu devant les rectorats à Rennes, Grenoble, Bordeaux, Montpellier... Des délégations ont été reçues (lire page 2).

Cette dernière semaine s'annonce active. Le 30 juin, le secteur médico-social rejoint les personnels de santé pour une nouvelle journée de grève et l'enseignement agricole prépare la rentrée. Il réclame des moyens supplémentaires.

Les rendez-vous seront annoncés sur notre site.

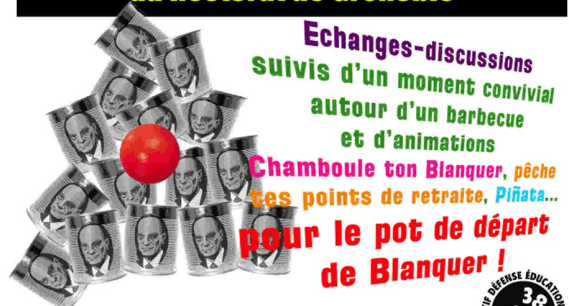
Contre le sabotage du service public d'éducation Recalons Blanquer !

Le collectif CDE 38 appelle à un rassemblement

Pour un moment d'échanges sur cette année inédite
dans l'éducation nationale :

La mascarade de l'école à distance
L'autoritarisme accru sur les équipes dans les écoles
Les filles dans les lycées pour faire passer le bac
La pression constante sur les élèves en lien avec les réformes
La remise en cause des acquis sociaux (retraites, statuts, conditions de travail)
Le tout, saupoudré de « prof-bashing »

Le mercredi 1er Juillet à 17h au Rectorat de Grenoble



<https://blog.cde38.org>
contact@cde38.org

Collectif 38 des personnels pour
la Défense du Service Public d'Éducation



Loi Rilhac votée mais réécrite



Renaud, un camarade du 18^e arrondissement de Paris revient sur le rassemblement devant l'Assemblée (photo ci-contre) et analyse cette loi votée.

"Il faut un ministre de l'éducation. Le ministre doit donner des consignes. Il est souhaitable qu'elles soient respectées. Nous nous approchons de la notion de pouvoir hiérarchique à l'échelle de la nation, avec à sa tête un pouvoir exécutif." Voilà comment J-M. Blanquer a défini le rôle des directions d'écoles lors du vote de la loi mercredi dernier à l'Assemblée nationale, alors que 100 à 150 profs d'écoles s'étaient rassemblés à proximité afin de s'opposer à la loi et défendre le fonctionnement collectif des écoles par conseils. Grosse surprise : la majorité a modifié la loi au dernier moment. Le texte présenté au vote n'était plus celui proposé initialement, rendant caduc tout le travail parlementaire en commission.

Exit l'emploi fonctionnel, les décharges complètes à partir de 8 classes et l'augmentation des indemnités déterminée par la loi. Rappelons que la situation parisienne est singulière : la Ville achète à l'Éducation nationale les compléments de décharges de directions, c'est pour cela qu'à Paris la quasi-totalité des dirlos sont complètement déchargés de classe, contrairement au reste du pays. L'attribution de décharges complètes dès 8 classes n'aurait pas permis à la loi d'être applicable à la prochaine rentrée, ça aurait mis un bazar pas possible dans l'attribution des postes (et coûterait de toute façon fort cher).

La loi votée ne précise rien, restant dans le flou. Dans les faits, elle renvoie tout au réglementaire, c'est-à-dire au ministre qui en décidera les modalités d'application à sa guise. C'est loin d'être rassurant ! D'autant que J-M. Blanquer a déjà annoncé la publication d'instructions dans les deux

semaines, s'asseyant au passage une nouvelle fois sur la concertation qu'il vante tant.

Et quand la loi entend fixer la place des directions, elle les dote d'une "délégation de compétences de l'autorité académique", donc concrètement d'une position de chef, pour se contredire dès la phrase suivante : "[Le directeur] n'exerce pas d'autorité hiérarchique sur les enseignants de son école." Là encore, le contenu de la délégation (donc la direction et son autorité sur les adjoints) sera à la main du ministre.

Un véritable bouleversement du quotidien des écoles est à craindre avec des écoles caporalisées, la fin des décisions collectives et des libertés professionnelles individuelles (choix pédagogiques, organisation de projets de classe, de l'emploi du temps, formation, etc.). Il pourrait intervenir cet été. **Le gouvernement a profité du chaos provoqué dans les écoles par le déconfinement pour sortir sa réforme des directions de la poubelle où les grèves contre la loi Blanquer l'avait envoyée il y a un an.** Il entend maintenant la faire adopter et en déterminer l'application pendant les grandes vacances. Ce gouvernement n'est pas tranquille.

Le rassemblement de mercredi dernier est très insuffisant pour défendre le fonctionnement collectif des écoles mais, initié par des écoles du 18^e, il a été préparé en quelques jours par l'intersyndicale, dans une période où il est difficile de mobiliser les collègues, et de nombreuses manifestations similaires se sont tenues dans les autres régions.

Il nous faut désormais penser la rentrée dans la perspective de cette loi et, surtout, nous préparer à réagir en septembre.

Maurice Rajsfus "historien de la répression" vient de mourir. Un Hommage lui est rendu le 4 juillet.

